

N° 4871²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI**portant création d'un second établissement d'enseignement
secondaire technique à Esch-sur-Alzette**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(4.2.2002)

Par lettre en date du 12 novembre 2001, Madame le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a saisi notre chambre d'un avis relatif au projet de loi précité, au sujet duquel elle tient à faire les remarques suivantes:

1. Elle applaudit à l'idée de séparer l'actuel LTE en deux entités administratives distinctes vu les motifs avancés.
2. Elle est cependant d'avis qu'un lycée devrait être implanté et fonctionner sur un seul site et ce pour des raisons d'efficience dans la gestion et le fonctionnement.
Voilà pourquoi elle ne saurait se rallier à l'idée de maintenir le site de la place Victor-Hugo. La ville d'Esch manquant cruellement d'espace de logement, ce site pourrait être utilement affecté à l'habitat.
3. Notre chambre trouve curieux que l'argumentation s'appuie, dans l'exposé des motifs, sur un plan sectoriel „Lycées” qui n'existe toujours pas officiellement. Elle profite de la présente occasion pour insister à nouveau sur l'urgence de la finalisation de cet instrument aménagérial.
4. Finalement, notre chambre demande que les deux lycées prennent une dénomination particulière conformément à l'article 2 de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Il serait en effet ringard d'appeler les deux établissements lycée technique I et lycée technique II, ce qui, en outre, causerait sans nul doute des erreurs de distinction continues.

La ville du fer, la région sud voire le pays ne manquent pas de personnages historiques méritants dont on pourrait conférer le nom aux bâtisses en question.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour la Chambre de travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

